



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska, que le Règlement numéro 2025-385 établissant un Programme d'aide financière pour une agriculture engagée dans la réduction du phosphore a été adopté par le conseil de la MRC le 3 septembre 2025. Ce règlement a pour objet de favoriser l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire de la Haute-Yamaska, et ainsi, de favoriser la restauration et le maintien des cours d'eau à leur état naturel. La durée du programme est de trois ans et le coût total est de 75 000 \$, soit 25 000 \$ par année. Le financement provient du Fonds vert de la MRC.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 5 septembre 2025.

Le directeur général  
et greffier-trésorier,

Jean Hogue